Nos suffragistes à l'oeuvre : une lettre au Président de la Confédération

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **42 (1954)**

Heft 819

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-268268

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'éducation civique et la femme

Depuis quelques dizaines d'années, la condition juridique, économique et sociale de la femme est en constant progrès dans la plupart des régions du globe, et depuis 1945 on ne compte pas moins de vingt-trois pays où les femmes se sont vu reconnaître, à des degrés divers, le droit de voter et celui de faire acte de candidature.

Il faut désormais faire en sorte que les femmes soient à même d'exercer ces droits sans rien ignorer des devoirs et des privilèges qui s'attachent à leur qualité de citoyennes. Tel est l'esprit dans lequel l'Unesco publie en français, dans sa collection « Problèmes d'Education », une brochure contenant un certain nombre de suggestions pratiques pour «l'Education civique des femmes ». Entrepris parallèlement à deux autres études du même genre, — l'une en anglais et l'autre en espagnol — cet ouvrage est dû à la plume de Mlle H. Sourgen, inspectrice générale de l'éducation nationale en France.

Le rôle social des femmes a une importance décisive pour la vie de la Cité : elles ont une influence déterminante sur l'éducation des enfants et, maîtresses de maison, ouvrières, fonctionnaires, travailleuses de tous ordres, elles contribuent à la prospérité, à la permanence de la Cité. Leur éducation civique se confondra-t-elle avec celle des garçons et des hommes ? Y a-t-il lieu, au contraire, d'adapter à l'éducation civique des jeunes filles et des femmes les programmes d'action et les méthodes utilisées pour les garçons et les hommes ? Mlle Sourgen donne une réponse à chacune de ces questions essentielles.

« Pour entraîner les femmes vers l'action civique, écrit-elle, l'éducation doit s'adapter à leur nature, à leurs habitudes de sentir et de penser, s'appuyer sur leur expérience, se rattacher à toutes les questions qui donnent à la vie des femmes sa valeur essentielle : amour du foyer, service de l'enfance et de l'avenir de l'espèce humaine, service de la paix qui est la sauvegarde de l'avenir ».

C'est au surplus, par « l'action réelle » qu'on pourra initier effectivement les jeunes filles à la vie politique, « par une action utile — autant que possible bienfaisante — mais une action prévue, méditée, commentée ». Entre le sentiment d'appartenance aux groupes sociaux que l'enfant tient sous son regard et le sentiment d'appartenance à la communauté politique et à la communauté humaine que construit l'adulte, vient s'interposer l'intégration progressive à tous les groupements élargis que sont — après la famille — le milieu local, la profession, la région, le peuple. Mlle Sourgen suit, à travers ces intégrations successives, la préparation des femmes à la vie civique, — communale, nationale et internationale.

A mesure qu'elles prennent conscience de cette vie civique, les femmes deviennent de plus en plus capables d'agir sur chacune des communautés auxquelles elles appartiennent, et même de les améliorer. Ainsi, la famille contribue à l'éducation civique des filles, et l'action des citoyennes éclairées améliore les conditions de la vie familiale. La brochure que publie l'Unesco contient à cet égard un ensemble de propositions fort utiles pour les éducateurs.

« Il est possible, conclut Mlle Sourgen, que l'activité civique des femmes diffère toujours de celle des hommes, et il est souhaitable qu'il en soit ainsi ; si la vertu civique, dans sa ferveur austère, n'est pas féminine, elle peut, en se féminisant, gagner en réalisme pratique, en force vivante, en force d'action morale. »

Publications Unesco, Paris.
Prix : fr. s. 5,—. En vente auprès des agents généraux de l'Unesco.

Il est bon qu'un homme sache un peu cuisiner ; d'abord comme célibataire, ensuite pour aider sa femme et apprendre par l'expérience que faire le ménage, ce n'est pas rien ; l'homme mettant la main à la pâte aura conscience de tout le travail que nécessite un repas, avant et après, et verra ce que coûte la vie alimentaire. Initier un homme à ce travail si important dans la vie, c'est contribuer à la solidité du mariage et resserrer les liens entre époux.

Les élèves masculins de la première classe de l'Ecole normale vaudoise ont la possibilité, à titre facultatif, de suivre un cours de cuisine ; la presque totalité de la classe a tenu à se faire initier aux secrets du cordon bleu et y a pris un grand intérêt ; elle n'a pas rechigné non plus devant la corvée des légumes à éplucher, des fourneaux à nettoyer et de la vaisselle à laver. Un bon point à l'Ecole normale du canton de Vaud et souhaitons-lui beaucoup d'imitateurs. S. F.

Nos suffragistes à l'œuvre

Une lettre au Président de la Confédération

L'Association suisse pour le suffrage féminin a fait envoyer aux journaux suisses un communiqué qui a la teneur suivante :

Les déléguées de 26 pays de toutes les parties du monde, réunies à Elseneur, à l'occasion du 25me anniversaire de l'Association des femmes danoises, ont envoyé à M. Rubattel, président de la Confédération, une lettre dans laquelle elles lui déclarent « qu'elles ont été stupéfaites d'apprendre par la bouche de la déléguée suisse, que les Suissesses n'ont pas encore reçu le droit de vote ». La lettre relève que les femmes de plusieurs pays que l'on considère comme sous-développés, ont obtenu le droit de vote pour des raisons d'élémentaire justice. Elles sont surprises, elles aussi, qu'un pays aussi évolué que la Suisse n'ait pas accordé ce droit si spécifiquement démocratique à l'élément féminin.

La lettre conclut en exprimant l'espoir que la plus ancienne démocratie du monde tiendra, sous peu, à rectifier cet état de choses.

Une voix féminine, le 1er août

Une femme a été chargée du discours officiel du 1er août à Romanshorn. Est-ce la première fois que cet honneur échoit à une femme ! Il se pourrait bien. La commune de Romanshorn n'a d'ailleurs pas regretté son initiative, car les considérations de Mme Seeger-Meyer, vice-présidente de la Société d'utilité publique des femmes suisses, ont été bien pensées et bien dites. Les autorités lui avaient demandé d'exposer son point de vue et de parler aussi du travail des femmes dans le pays.

Mme Seeger-Meyer a montré comment la femme nécessairement a dû élargir son horizon et le cercle de ses préoccupations, renoncer à ne voir que le foyer familial pour s'intéresser à d'autres tâches, à la vie publique dans la mesure permise par la situation politique de la Suissesse et aux conditions sociales. La prospérité générale, les progrès techniques ont grandement amélioré des conditions de vie. Mais au lieu d'être reconnaissants de tous ses biens, nous en abusons, nous en arrivons à leur sacrifier notre liberté intérieure, dont dépend notre volonté de maintenir et de défendre l'indépendance du pays tout entier.

S. F.

Pratiques singulières pour recruter des volontaires

Le recrutement des volontaires pour les services complémentaires de l'armée est toujours lent et insuffisant, les Romandes sont tout spécialement réfractaires paraît-il. Toutefois, cela ne justifie pas certains procédés fâcheux dont les échos sont parvenus à la rédaction de notre journal.

Un chef de service postal, très attaché à notre armée, ce qui est son droit, s'était fait fort de persuader les dames de son service de signer des engagements de volontaires. A cet effet, il aurait organisé une séance de propagande où les employées étaient invitées à assister et pour laquelle elles auraient même, dit-on, obtenu une heure ou deux de congé.

La position était délicate. Il est souvent difficile de résister aux instances d'un supérieur hiérarchique. Nous voulons croire que les choses ne sont pas allées jusque là et qu'il s'agissait seulement de stimuler le dévouement patriotique des auditrices. Toutefois, ce développement de zèle aurait été en pure perte. Les Suissesses attendent toujours leurs droits politiques qui, à leur avis, sont le corollaire, selon la tradition du pays, du service militaire.

S. F.

Alliance de Sociétés féminines suisses

Attention à la collecte de signatures relative à l'assurance-maladie et à l'assurance-maternité

La commission fédérale d'experts, dans laquelle siègent trois déléguées féminines, a terminé en février 1954 ses travaux préparatoires pour le projet de loi sur l'assurance-maladie et assurance-maternité. Parallèlement, les associations féminines suisses qui, depuis de longues années, s'efforcent de promouvoir la réalisation de l'assurance-maternité, se sont groupées en « communauté de travail » pour l'étude de cette loi, concentrant ainsi sur cette importante réalisation sociale tous les intérêts des milieux féminins.

C'est pourquoi les femmes n'apprennent pas sans étonnement que l'organisation crypto-communiste *Fédération des femmes suisses pour la paix et le progrès* organise à travers tout le pays une collecte de signatures en vue d'une pétition relative à cette affaire. Comme la parution du projet officiel de la nouvelle loi fédérale sur l'assurance-maladie et assurance-maternité est prévue pour le début de l'automne 1954 et que les femmes pourront alors, elles aussi, prendre position à son propos, nous recommandons à toutes celles qui ne désirent pas confondre leur manière de voir avec l'action communiste, de refuser de signer les listes de pétition qui circulent dès maintenant.

Signataires :

Alliance de Sociétés féminines suisses,
Fédération suisse des Sociétés féminines protestantes,
Société d'utilité publique des femmes suisses,
Ligue suisse des femmes catholiques,
Union civique des femmes suisses catholiques.

Le grand spécialiste du
TAPIS
P. KÖNIG & Cie
Galerie Ste-Luce - Bâtiment Ciné Rex
Bas du Petit-Chêne Lausanne

LE ROSEY
ROLLE (Hiver à Gstaad)
Institut international de jeunes gens
(9 à 18 ans)

Fabrique de zwiebacks
C. CAND
Rue de la Mairie 4 - Genève
Spécialité de zwiebacks au malt

BAECHLER
teinturiers - nettoient tout

EXTRAIT VITAMINEUX
BEVITA
Pour assaisonner et tartiner
Le meilleur au goût.

Le „Mouvement Féministe" est en vente A Genève :

à la Librairie Payot, au Molard et à la Librairie Jullien, Bourg-de-Four.

Le journal est distribué le vendredi.

NEUCHATEL

Volontaires et armée suisse

L'assemblée des déléguées de l'Association suisse pour le suffrage féminin a voté le 22 mai, à Bâle, une résolution protestant énergiquement contre le fait qu'on embrigade les femmes dans l'armée sans les consulter et sans leur donner des droits politiques égaux à ceux des hommes.

En lançant une carte humoristique traitant du même sujet, la section suffragiste de Neuchâtel proteste elle aussi, et avec le sourire, contre ce scandale. Cette carte est dessinée par René Merminod, le caricaturiste bien connu ; la section de Neuchâtel l'offre à un prix dérisoire aux autres sections romandes. Toutes en ont reçu un exemplaire. Nous espérons qu'elles seront nombreuses à en passer commande et qu'ainsi cette protestation pacifique sera largement répandue dans le pays.

Les commandes doivent être adressées à Mme A. Schmitt, Chambrelien (Neuchâtel).

Assurance-maternité

Une conférence de presse

Lundi 30 août, les correspondants des journaux à Berne, étaient convoqués à une conférence de presse, par l'Office fédéral des assurances sociales, où leur fut présenté le rapport et l'avant-projet relatifs à une loi fédérale sur l'assurance-maladie et l'assurance-maternité.

Une séance spéciale, l'après-midi, avait été réservée aux journalistes femmes dont les articles atteignent de préférence le public féminin. La présentation du texte, par M. Saxer, président de la Commission d'experts et directeur de l'Office fédéral des assurances sociales à Berne, fut la même, mais les questions, à la séance de l'après-midi, portèrent naturellement sur les perspectives qu'ouvrent aux femmes de notre pays les nouvelles dispositions proposées.

Au moment de mettre sous presse, il ne nous est pas possible de nous étendre sur les avantages et les inconvénients qu'offre cet avant-projet, mais une conclusion s'impose : toutes les femmes doivent être informées, qu'elles soient pour ou contre un système d'assurance-maternité obligatoire. C'est maintenant, pendant les trois ou quatre mois qui vont s'écouler avant que les députés discutent cet objet au Parlement, que l'opinion féminine doit se former, qu'elle doit présenter ses objections ou son approbation, quelle doit prendre position.

C'est pourquoi il est du devoir des sociétés féminines, de la presse féminine, de ne rien négliger pour que cette solution, apportée à un problème si important, soit examinée minutieusement, discutée en détail.

Tel est le vœu formulé à la conférence privée du matin, présidée par Mlle M. Boehlen, avocate, et convoquée par la Communauté de travail chargée de l'étude de l'avant-projet. Rappelons que cette communauté de travail émane de grandes organisations féminines : l'Alliance de sociétés féminines suisses, la Société d'utilité publique des femmes suisses, la Ligue des femmes catholiques, etc.

Miss Frances Willis n'est pas la première femme-ambassadeur accréditée en Suisse

On a cru que Miss Frances E. Willis était la première femme-ambassadeur accréditée en Suisse. C'est qu'on a oublié la mission dont fut chargée, en 1918-1919, Mme Rosika Schwimmer, envoyée à Berne comme ambassadeur par le gouvernement hongrois, alors présidé par le comte Michel Karoly. C'était une époque très troublée et difficile.

Mme R. Schwimmer a été une ardente pacifiste et un champion des droits politiques des femmes. En 1914, consciente du drame qui se préparait, elle parcourut les Etats-Unis les priant d'intervenir pour tenter une médiation. Elle renouvela ses efforts en 1915 au cours d'un congrès organisé à La Haye, où prit naissance la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté. Lorsque le comte Karoly l'envoya à Berne en 1918, il savait pouvoir compter sur ses capacités politiques et ses relations avec les chefs politiques alliés. Le gouvernement Karoly tomba ; Mme Schwimmer fut rappelée ; sa vie était menacée sous la terreur blanche ; elle dut fuir et mener dès lors une vie errante, précaire, à cause de son pacifisme intransigeant. Elle mourut en 1946.

S. F.

* * *

Au Japon, des milliers d'ouvrières d'une fabrique de soie ont fait la grève, non pas pour une question de salaire, mais parce qu'on voulait retirer leur emploi aux ouvrières qui se mariaient.